

REGLES DE LA MAISON

Ta démarche auprès de nous n'a de sens que si elle est personnelle et volontaire.

Nous te proposons ce règlement qui doit être accepté dans sa totalité et que tu nous retourneras signé.

Chaque matin, la journée commence par un temps de réflexion collectif à 7h30. Ta présence est obligatoire. La journée va se dérouler autour des travaux agricoles, au rythme des saisons. Elle sera ponctuée de rencontres afin d'assurer ton suivi médical, psychologique et un véritable soutien de la part de l'équipe.

Il t'est demandé de partager les responsabilités concernant le travail, les exigences et l'esprit de la vie communautaire: repas, entretien, activités...et temps de loisirs.

Tu es nouvel arrivant, aussi, aucune sortie libre n'est autorisée pendant les quatre semaines qui suivent ton arrivée. La première sortie autorisée correspond au 5^e samedi de présence. Puis les sorties sont possibles le samedi, de 14h à 18h, en fonction du projet de chacun et en accord avec l'équipe.

En dehors du samedi après-midi, aucune sortie seul(e) ne pourra être accordée. Dans le cadre d'une prolongation de séjour, après l'engagement initial des trois mois, une semaine en famille est envisageable, mais non systématique et constitue une étape permettant d'éprouver et de consolider à l'extérieur du Gué la vie sans produit.

Les communications téléphoniques ne peuvent être reçues ou données durant le premier mois. Ensuite elles sont autorisées pour des raisons importantes uniquement. En revanche tu as tout loisir de téléphoner pendant la sortie du samedi après-midi. Le courrier, lui, est libre dès le début du séjour aussi bien pour en envoyer que pour en recevoir. Après le premier mois, des visites peuvent parfois être organisées avec la famille le samedi après-midi ou le dimanche et il est possible de recevoir tes enfants dans le cadre d'une organisation précise.

Pour tous, aucun contact avec les lieux publics du village du Poët-Laval (épicerie, bar) n'est permis. L'introduction ou la consommation d'alcool, de produits toxiques à l'intérieur et aux alentours de la maison d'accueil est interdite, de même que la violence physique ou verbale.

Tu viens pour résoudre un problème personnel dans un cadre d'une vie en collectivité. Pour cette raison, la formation de clans ou de couples au Gué serait un contresens et n'est donc pas acceptée.

Le non-respect d'une de ces règles entraîne le renvoi immédiat de la Maison d'accueil.

AVANT TON ARRIVÉE

Il est important que tu prévois des vêtements adaptés à la saison. L'été est souvent très chaud, l'hiver avec son mistral est plutôt assez froid. Les jours de pluies n'excluent pas le travail à l'extérieur. Pense dans la mesure du possible à t'équiper de vêtements et chaussures pour une vie à la campagne, à la ferme. Il est préférable aussi que tu aies une paire de chaussures de sport pour le gymnase.

Nous te demandons de mettre à jour tes situations administrative et judiciaire avant d'arriver au Gué. Préviens ton organisme de sécurité sociale, ton médecin, le cas échéant la justice, ta famille ou autre, que tu quittes ton domicile, ton département pour entrer dans un centre de soin dans la Drome, pour une durée indéterminée.

TON ARRIVÉE

Il t'est demandé d'arriver seul(e) et sans véhicule personnel au Gué le jour fixé par l'équipe (train + car).

Tu seras dans l'obligation de laisser à notre bureau dès ton arrivée :

- Tous les médicaments que tu auras amenés avec toi. Seuls ceux qui apparaîtront sur l'ordonnance correspondante te seront donnés.
- Tes papiers d'identité, passeport, permis de conduire, ta carte vitale et son attestation, ta carte de mutuelle...
- Tous tes moyens financiers (argent, carte bancaire, chéquier...). Ton argent de poche sera mis sur un compte qui te sera personnelle et qui te permettra de couvrir tes dépenses normales (tabac, produits d'hygiène...), ainsi que les sorties collectives. N'oublie pas de prévoir la somme nécessaire à ton voyage de retour, **en plus** de ton argent de poche.
- Ton téléphone portable.

Il est inutile d'apporter une console de jeux, un lecteur vidéo, un outil d'accès à internet etc... tu ne seras pas autorisé à t'en servir au Gué.

A ton arrivée, tu seras dans une chambre double avec une autre personne. Les chambres individuelles sont attribuées en fonction de l'ancienneté, et des départs.

Tu devras accepter une fouille corporelle et de tes affaires personnelles. Tu désires entrer dans une démarche de soin, aussi dès ton arrivée elle commence. Par respect du choix de vie que tu viens de faire, nous ne t'autorisons pas à entrer du produit dans la maison, ce qui serait néfaste à ta démarche, et dangereux pour ceux qui sont déjà sur place.

Une période d'essai de deux semaines est prévue en début de séjour pour voir si le Gué constitue une bonne solution pour toi et si ça peut marcher entre toi et nous.